



Critères d'évaluation des bourses de carrière - Niveau Junior 2

Programme de recherche – 30 points

Ce critère vise à apprécier la valeur scientifique du programme de recherche, en portant une attention particulière à sa pertinence, son originalité, la rigueur de l'approche proposée, sa faisabilité et l'ancrage dans le paysage scientifique actuel. Au niveau Junior 2, l'évaluation porte sur la solidité scientifique du programme, sa continuité dans la trajectoire de la personne candidate et sa capacité à soutenir une programmation et un déploiement autonome. L'appréciation des sous-critères peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Clarté et pertinence des objectifs

- Les objectifs du programme s'appuient-ils de manière pertinente sur l'état actuel des connaissances ? De quelle manière la programmation vient-elle combler un manque, interroger une hypothèse ou proposer une relecture critique ?

Ancrage et cohérence scientifique

- En quoi le programme dialogue-t-il avec les courants, débats ou besoins émergents dans le champ disciplinaire ? La personne candidate démontre-t-elle une compréhension critique et actualisée de la littérature ?

Originalité et approche novatrice

- En quoi la programmation de recherche innove-t-elle sur le plan conceptuel, méthodologique ou théorique (épistémologique) ? S'agit-il d'explorer de nouveaux objets, de croiser des approches ou de revisiter des cadres établis ?

Portée et contribution scientifique démontrées

- Quelle contribution scientifique ce programme est-il susceptible d'apporter dans son domaine ? Le projet intègre-t-il des considérations sur les usages, retombées ou résonances possibles de la recherche (au sein ou au-delà de la discipline) ?

Réalisme et mise en œuvre du programme

- Le projet est-il réaliste au regard du milieu d'accueil, des infrastructures disponibles, de l'expertise de la personne candidate et du financement accessible ? Quels ajustements ou stratégies sont proposés pour surmonter d'éventuels obstacles ?
- Le calendrier proposé est-il crédible et bien articulé avec les étapes de recherche ? Comment la programmation de recherche prévoit-elle de s'adapter à l'évolution des résultats, des ressources ou des contraintes ?

Adéquation et rigueur méthodologique

- Les choix méthodologiques sont-ils solidement justifiés et adaptés aux objectifs ? Comment la personne candidate aborde-t-elle les questions de validité, de fiabilité ou d'éthique dans ses instruments et démarches ?

Clarté de la présentation

- Le programme est-il exposé de manière claire, structurée ? Le cadre de recherche proposé permet-il de bien comprendre les enjeux scientifiques, les objectifs et les méthodes envisagées ?

» Esprit E3R : on évalue la qualité scientifique et la cohérence d'un programme en déploiement, non la taille du projet ni l'accumulation d'activités.

Ancienne version

Programme de recherche – 30 points

- Clarté de la présentation
- Cohérence du programme en regard des connaissances actuelles
- Faisabilité du programme compte tenu du milieu accueil, de la formation de la personne candidate et du support financier
- Impact scientifique dans la discipline
- Créativité, originalité et caractère innovant du programme de recherche
- Réalisme du projet et de l'échéancier de réalisation
- Valeur scientifique des méthodologies (validité des instruments)
- Validité des objectifs en regard de la revue de littérature

Ce critère évalue l'impact scientifique du programme de recherche en considérant son originalité, sa viabilité et la pertinence de ses objectifs par rapport à la littérature dans le domaine de la personne candidate.

Travaux scientifiques – 20 points

Ce critère apprécie la qualité, la portée, la diversité des contributions scientifiques de la personne candidate et la manière dont la personne candidate situe et articule ses contributions dans son parcours, y compris lorsque celui-ci est non linéaire. Il tient compte de la variété des formes de diffusion et de mobilisation des connaissances, du contexte disciplinaire / contextualisation selon son domaine, et du rôle joué par la personne candidate. L'accent est mis sur les apports réels, la trajectoire de diffusion, l'adoption de pratiques de science ouverte plutôt que sur le seul volume de publications ou sur des métriques de prestige. L'appréciation de ce critère peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Contributions scientifiques : autonomie, qualité et apport

- Comment les contributions scientifiques, incluant la production scientifique sous diverses formes (articles, biobanques, bases de données, autres collections, logiciels, protocoles, prépublications, communications, activités de mobilisation) se sont développées de façon continue ou cohérente depuis le début de sa carrière, compte tenu de son contexte professionnel, personnel ou institutionnel ?
- Quelle est la capacité de la personne candidate à publier à titre d'auteur principal ou de première auteure ?

Diversité et portée des contributions

- Quelle est la portée des contributions de la personne candidate ? Sont-elles alignées avec les normes de qualité reconnues dans le domaine, tant sur le fond que sur le choix des canaux de diffusion ? Quel est l'apport réel de ces contributions à l'avancement des connaissances et leurs retombées dans le domaine d'expertise de la personne candidate ?

Participation active dans la communauté scientifique

- Dans quelle mesure la personne candidate participe-t-elle activement à la vie scientifique de son domaine (conférences, colloques, panels) ? Et comment ceci renforce-t-il l'influence et la reconnaissance de la personne candidate ?
- Quels types de fonctions, de responsabilité ou de service au sein d'organismes scientifiques, comités, groupes de travail ou autres structures professionnelles, la personne candidate a-t-elle assumés ?

Innovation et valorisation des résultats

- La personne candidate démontre-t-elle une connaissance et / ou un intérêt des différentes formes de valorisation des résultats de la recherche ? la personne candidate démontre-t-elle

une connaissance des mécanismes qu'impliquent les formes de valorisation de la recherche d'intérêt pour elle et ses travaux ?

- Le cas échéant, a-t-elle contribué ou envisage-t-elle de contribuer à des innovations et à leurs valorisations ?

Ouverture, diffusion et accessibilité des travaux

- De quelles façons la personne candidate a-t-elle contribué à la diffusion et à la valorisation de la recherche (communications publiques, incluant les médias sociaux, ou spécialisées, vulgarisation scientifique, rapports, avis ou mémoires, chapitres de livres, abrégés, bases de données, etc.) ?
- Comment ces activités soutiennent-elles la visibilité et l'accessibilité de ses travaux dans différents milieux (scolaire, académique, médias, société civile, etc.) ?

»» Esprit E3R : on remplace la logique de productivité par une appréciation de la qualité, de la portée, de la diversité et de l'accessibilité des contributions ; le nombre de publications ou le prestige des revues ne doivent pas se substituer à l'analyse du contenu et de l'apport.

Ancienne version

Productivité scientifique - 15 points

- Résumés, abrégés à l'échelle provinciale, nationale, internationale
- Publications parues ou acceptées : portée scientifique, impact, qualité des revues et continuité dans la productivité scientifique en carrière
- Brevets
- Capacité démontrée ou potentielle de la personne candidate à publier à titre d'auteur principale

Ce critère évalue la capacité de la personne candidate à produire des articles scientifiques et d'autres publications pertinentes d'impact dans des revues spécialisées de son domaine de recherche.

Capacité à soutenir un programme de recherche – 20 points

Ce critère vise à apprécier la capacité de la personne candidate à obtenir, mobiliser et structurer les ressources nécessaires au développement et à la continuité de son programme de recherche. Il permet d'apprécier des éléments d'indépendance scientifique, notamment la capacité à faire reconnaître sa propre programmation de recherche et à obtenir, en son nom ou dans un rôle significatif, l'appui de partenaires ou de bailleurs de fonds. L'accent est mis sur l'adéquation, la diversité, la continuité et le rôle joué dans l'obtention du financement ou d'autres appuis structurants, plutôt que sur le montant absolu, le nombre d'années financées ou le simple cumul de fonds. L'objectif est d'évaluer la capacité à obtenir la confiance de différents partenaires, dont les organismes subventionnaires, fondations, associations scientifiques, consortium, entreprises privées, tout en reconnaissant les dynamiques propres au champ de recherche de la personne candidate. L'appréciation des sous-critères peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Adéquation des ressources au programme de recherche

- Les ressources mobilisées ou prévues sont-elles cohérentes avec l'ampleur du programme proposé et avec les pratiques usuelles du domaine ?
- Ces appuis permettent-ils de soutenir de manière crédible la poursuite ou l'expansion des activités de recherche ?

Mobilisation de ressources et positionnement scientifique

- Quels rôles la personne candidate a-t-elle joués dans les projets financés ou soutenus (chercheuse principale, cochercheuse, collaboratrice, responsable d'axe, etc.)?
- Que révèlent ces rôles sur la consolidation de son autonomie scientifique, sa crédibilité et sa capacité de coordination ?

Continuité et sécurisation du programme

- La personne candidate a-t-elle su sécuriser des conditions favorables à la poursuite de ses activités de recherche ?
- Observe-t-on une stratégie cohérente de développement ou de maintien du programme, adaptée au niveau Junior 2 ?

Diversité et pertinence des sources d'appui

- Les sources de financement ou d'appui sont-elles diversifiées et pertinentes (subventions évaluées par les pairs, partenariats, fondations, appuis institutionnels, autres) ?
- Cette diversité reflète-t-elle un positionnement adapté au domaine et à la nature des travaux ?

Gestion et mise à profit des ressources

- Comment la personne candidate utilise-t-elle les ressources obtenues pour structurer son équipe, soutenir ses activités et renforcer la viabilité de son programme ?

» Esprit E3R : on n'évalue pas « combien d'argent » une personne a obtenu, mais sa capacité à soutenir un programme crédible et autonome grâce à une mobilisation pertinente des ressources ; les montants et durées peuvent éclairer l'analyse, sans tenir lieu à eux seuls de preuve de qualité.

Ancienne version

Bourses et subventions – 20 points

- *Importance relative des montants de subventions compte tenu du domaine de recherche et de la diversité des organismes subventionnaires*
 - *Importance relative des montants de bourses compte tenu du domaine de recherche et de la diversité des organismes subventionnaires*
 - *Nombre d'années de bourses salariales par des organismes avec comité de pairs depuis le postdoctorat, s'il y a lieu*
 - *Nombre d'années de subventions par des organismes avec comité de pairs (en tant que chercheur principal ou chercheuse principale, co-chercheur ou co-chercheuse, personne collaboratrice)*
- Ce critère apprécie la quantité des fonds obtenus par la personne candidate en tenant compte de son niveau et la variété des organismes octroyant ces fonds.**

Leadership et rayonnement scientifique – 15 points

Ce critère vise à évaluer dans quelle mesure la personne candidate exerce un rôle actif dans son champ de recherche, tant par la diffusion de ses travaux que par sa participation au développement des pratiques scientifiques, cliniques ou sociales. Peuvent contribuer la diffusion de ses travaux, son engagement dans les instances, sa capacité à mobiliser des collaborations, la reconnaissance de son expertise. L'appréciation de ce critère peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Ampleur de la représentation scientifique

- Comment la recherche menée par la personne candidate contribue-t-elle à l'évolution des méthodes, des pratiques professionnelles, des politiques ou des enjeux de société liés à son domaine ?

Leadership académique affirmé

- Les engagements académiques de la personne candidate (s'il y a lieu) reflètent-ils une progression logique vers un leadership plus affirmé ?
- La personne candidate a-t-elle siégé comme membre d'un comité d'évaluation pour des organismes subventionnaires ou des revues scientifiques ?

Collaboration et mobilisation de la communauté de recherche

- La personne candidate joue-t-elle un rôle actif dans son environnement de recherche ?
- Comment les initiatives de la personne candidate ont-elles favorisé l'émergence de collaborations, de diffusion des savoirs et de maillage interdisciplinaire ?
- La personne candidate a-t-elle reçu des reconnaissances de son milieu ou réseau de collaborations ?

Affirmation d'une identité de recherche

- Dans quelle mesure les contributions de la personne candidate reflètent-elles une vision de recherche propre ?
- Quels choix méthodologiques, théoriques ou thématiques indiquent une prise de position indépendante dans son domaine ?
- La personne candidate a-t-elle produit des publications / contributions où elle joue un rôle central ?

»» Esprit E3R : on s'intéresse à l'influence, à l'engagement et à la capacité de mobilisation, non à l'accumulation de titres, de comités ou d'invitations considérés isolément.

Ancienne version

Leadership et rayonnement scientifique (portée provinciale, nationale ou internationale) - 15 points

- À titre de personne conférencière invitée par des centres/instituts/universités
- À titre de personne conférencière ou modératrice à des symposia et congrès
- Fonctions au sein d'organismes divers (comités, réseaux, associations)
- Membre de comité (arbitre interne) d'organismes subventionnaires divers
- Participation à l'organisation de congrès scientifiques
- Prix scientifiques et autres distinctions
- Contribution de la recherche au développement méthodologique de la discipline, aux pratiques cliniques et/ou politiques de santé, selon les volets

Ce critère évalue l'impact scientifique de la personne candidate dans son domaine de recherche et sa contribution à l'évolution qualitative des pratiques.

Formation de la relève et encadrement du personnel scientifique – 10 points

Ce critère vise à apprécier l'engagement de la personne candidate dans la formation de la relève en recherche, en mettant l'accent sur la qualité de l'encadrement, la diversité des parcours soutenus, et l'impact sur le développement professionnel et scientifique des personnes formées. L'appréciation de ce critère peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Qualité de l'encadrement

- Comment la personne candidate encadre-t-elle les personnes étudiantes, stagiaires postdoctorales, médecins résidentes ou autres personnels hautement qualifiés ?
- L'accompagnement offert est-il structuré, adapté au niveau de formation et propice au développement de l'autonomie ?

Diversité et niveau des personnes encadrées

- Quelle diversité de profils la personne candidate accompagne-t-elle ?

- Comment adapte-t-elle son mentorat selon les besoins, les objectifs et le niveau d'expérience des personnes formées ?

Développement scientifique et professionnel de la relève

- De quelle manière la personne candidate contribue-t-elle au développement des compétences, à l'intégration dans des projets, à l'éthique, à l'ouverture interdisciplinaire ou à la préparation de parcours de carrière diversifiés ?
- Quelles contributions, réalisations ou progressions illustrent la qualité de l'accompagnement offert, sans réduire cette appréciation au seul nombre de personnes encadrées ou de publications dérivées ?

»» Esprit E3R : on évalue la qualité de l'encadrement et le développement de la relève, non le simple nombre de personnes supervisées ni la productivité brute des personnes encadrées.

Ancienne version

Formation d'étudiant.e.s ou de personnel scientifique par la personne candidate – 10 points

- *La nature de la direction : directeur et directrice ou co-directeur et co-directrice*
- *Le niveau : M. Sc, Ph. D. Postdoctorat, médecins résidents s'il y a lieu*
- *L'ampleur de la formation dispensée*
- *Productivité scientifique de ces étudiant.e.s*

Ce critère évalue l'implication de la personne candidate dans la formation de la relève, incluant l'encadrement, la réussite et la qualité de la formation.

Milieu d'accueil et réseau de collaboration – 5 points

Ce critère vise à évaluer dans quelle mesure le milieu d'accueil permet à la personne candidate de s'épanouir dans sa carrière scientifique et de contribuer activement à un écosystème de recherche collaboratif, équitable et durable. L'objectif est de reconnaître à la fois les ressources disponibles et la capacité de la personne candidate à tisser des liens significatifs dans ce contexte. L'appréciation de ce critère peut s'appuyer sur les questions suivantes :

Accès à des ressources communes

- Quels types de ressources institutionnelles (financières et/ou matérielles et/ou humaines) ont été mises à la disposition de la personne candidate pour soutenir la consolidation de son programme de recherche ?
- Quels équipements, infrastructures ou plateformes de recherche communes sont accessibles à la personne candidate ?
- Comment l'accès à ces ressources facilite-t-il le déploiement de ses activités scientifiques et ses collaborations internes ou externes ?

Qualité des espaces de travail

- Un espace de travail adéquat (bureau, laboratoire, plateforme technique, etc.) est-il mis à la disposition de la personne candidate ? Cet environnement favorise-t-il des conditions de recherche optimales ?

Poids relatif et soutien pour autres tâches (administration, pédagogie, clinique, autres)

- La personne candidate dispose-t-elle de temps protégé pour sa recherche ?

- Dans quelle mesure les charges non liées à la recherche (enseignement, tâches administratives, fonctions cliniques) sont-elles équilibrées et compatibles avec le développement du programme de recherche ?
- Ces charges sont-elles prises en compte dans la planification de la progression de carrière ?

Intégration à des réseaux de collaboration

- L'environnement institutionnel permet-il un équilibre propice entre autonomie et intégration à une dynamique collective ?
- Existe-t-il une complémentarité ou une synergie avec les autres chercheuses et chercheurs du milieu ? Comment la personne candidate s'inscrit-elle dans le réseau de recherche local ?

»» Esprit E3R : on évalue l'adéquation du soutien offert et la capacité du milieu à favoriser la recherche et la collaboration, non la taille, la richesse ou le prestige intrinsèque de l'établissement.

Ancienne version

Milieu d'accueil et réseau de collaboration- 10 points

- Disponibilité de fonds de démarrage, s'il y a lieu
- Équipement commun disponible
- Espace de laboratoire mis à la disposition de la personne candidate
- Importance des charges administratives, cliniques, pédagogiques de la personne candidate
- Niveau de complémentarité avec d'autres chercheurs et chercheuses sur place

Ce critère évalue l'intégration de la personne candidate dans son environnement d'accueil ainsi que le soutien que celui-ci lui apporte.